

BUDGET PRIMITIF 2018 : la poursuite d'une politique volontariste pour l'investissement

Le budget primitif 2018 a été voté lors du conseil municipal du 11 avril dernier. Il témoigne de la volonté sans faille de l'équipe municipale de donner la priorité aux investissements d'envergure destinés à moderniser la ville et à réaliser ainsi, les uns après les autres tous les engagements de campagne.

Les dépenses sont maîtrisées et la recherche active de partenariats financiers se poursuit plus que jamais. Le contrôle de gestion effectué toute l'année assorti de la poursuite d'une gestion dynamique de la trésorerie permettant une mobilisation « juste à temps » des financements bancaires contribuent à l'optimisation du poste des charges financières.

Dans cet article, seront étudiés :

- Le contexte financier
- Les priorités du budget
- Le budget de fonctionnement
- Le budget d'investissement
- La dette

1- Le contexte financier :

Pour la première fois depuis 2014, les dotations de l'Etat ne baissent plus et la Dotation Globale de Fonctionnement reste stable.

Les pénalités appliquées à la ville pour non-respect de la loi SRU en termes de production de logements sociaux sont levées pour les années 2018 et 2019. Il convient cependant de rester prudent sur la pérennité de la situation.

Les valeurs locatives cadastrées augmentent de 1,24%.

Cependant, des dépenses nouvelles sont rendues obligatoires telles que :

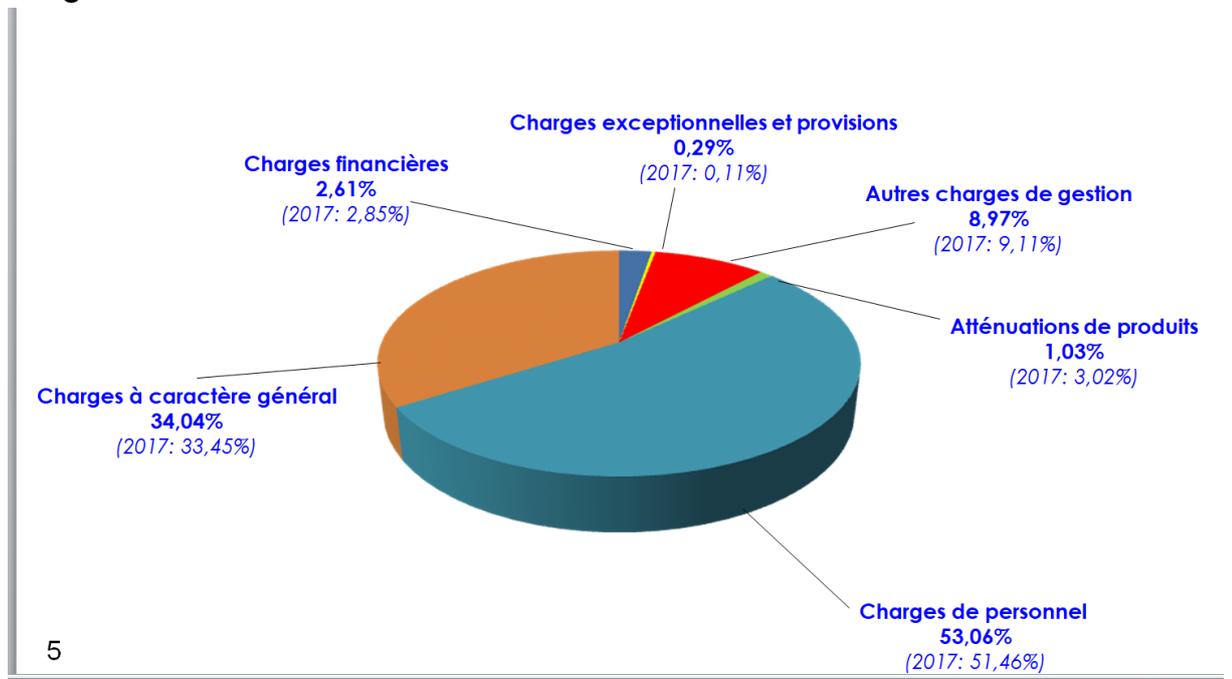
- La compensation par l'employeur à ses salariés de la perte consécutive à l'augmentation de la part ouvrière de la CSG
- L'arrêt des emplois aidés
- Les frais liés au recensement (compensés pour partie seulement par l'Etat)
- L'augmentation des combustibles et autres fluides

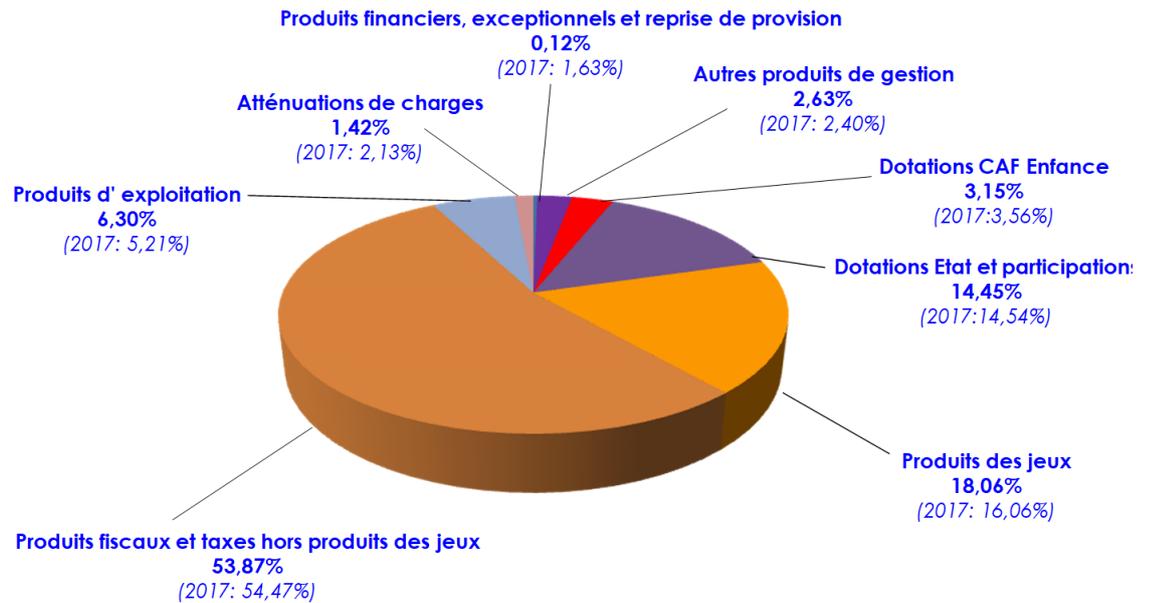
Et dans le même temps, nous enregistrons une diminution des aides des partenaires en termes d'actions menées en direction de l'enfance.

2- Les priorités du budget :

- La fiscalité demeure stable sans augmentation des taux communaux :
 - Taxe d'habitation : 9,97%
 - Taxe foncier bâti : 15,07%
 - Taxe foncier non bâti : 37,36%
- En termes de budget de fonctionnement, de nouveaux efforts de maîtrise des dépenses seront réalisés pour respecter la nouvelle contrainte légale (augmentation limitée à + 1,2% maximum)
- En termes de budget d'investissement la priorité demeure la mise en œuvre des projets structurants du mandat

3- Budget de fonctionnement :





4- Budget d'investissement :

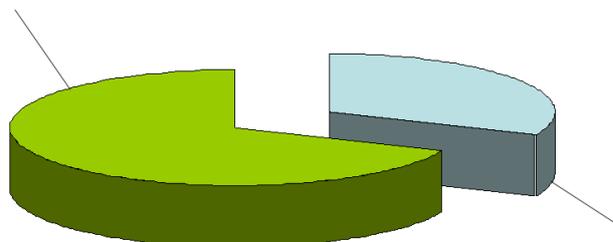
L'année 2018 sera caractérisée par d'importants investissements de développement au nombre desquels :

- La fin des travaux de l'avenue du casino
- Les travaux de requalification du cœur de ville
- La mise en accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite
- L'aménagement de locaux dans le bâtiment de la police municipale
- Des travaux au groupe scolaire Jules Verne
- La Maison des associations
- L'aménagement du boulodrome municipal
- La construction du pôle jeunesse
- L'aménagement de 2 courts de padel

L'équilibre de la section d'investissement est réalisé par l'inscription d'un crédit d'emprunt de 2 951K€. Cet emprunt sera mobilisé dans les 4 100K€ du prêt disponible au 01/01/2018 et sera fonction du taux de réalisation des travaux d'équipement, ainsi que des versements des subventions.

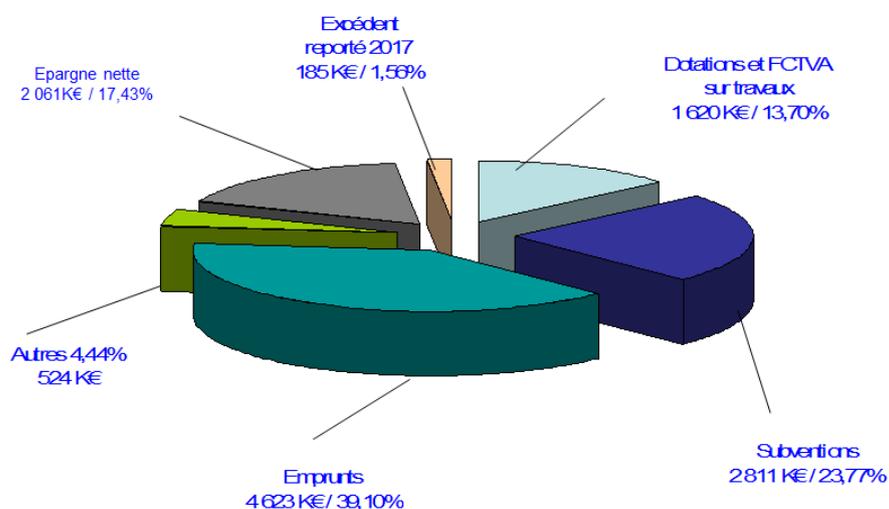
Un effort d' équipement 2018 d'un montant de 5 629 417€ dont opérations nouvelles, travaux en régie et reports

Investissements de développement
3 839 047€ / 68,20%



**Investissements récurrents
dont travaux en régie**
1 790 370€ / 31,80%

**Les dépenses d'équipement financées de 2018 à 2020
comme suit:**



5- Une dette saine et sécurisée

Les taux des emprunts sont bas (2,14% en cumul) et leur durée de vie en cumul est courte : 14 ans et 6 mois.

La dette est répartie entre plusieurs établissements prêteurs, résultat d'une pratique systématique de mise en concurrence entre les prêteurs potentiels du marché et la volonté de diversification.

Le ratio de désendettement au 31/12/2017 est de 4,8 ans et pourrait évoluer compte tenu des investissements prévus en restant néanmoins bien éloigné des taux d'alerte.

Position de l'encours au 1^{er} janvier 2018

Au 1^{er} janvier 2018, le stock de dette communal s'élève à **10.142.914 €** pour un taux actuariel de **2,14%** et une durée de vie résiduelle de **14 ans et 6 mois**.

La répartition de la dette par type de taux en début d'année est reprise dans le tableau suivant :

| | Encours au 01/01/2018 | Part en % | Taux actuariel | Durée de vie résiduelle | Nombre de contrats | Classement <u>Gissler</u> |
|------------------------|--------------------------|-----------|-------------------|----------------------------|--------------------------|------------------------------|
| Taux fixes | 4 989 138 | 49,2% | 3,50% | 13 ans et 1 mois | 11 | 1A |
| Fixe | 4 989 138 | 49,2% | 3,50% | 13 ans et 1 mois | 11 | 1A |
| Taux monétaires | 5 153 776 | 50,8% | 0,85% | 16 ans | 9 | 1A |
| Euribor 3 mois | 3 019 660 | 29,8% | 1,45% | 14 ans et 5 mois | 3 | 1A |
| Tag 3 mois | 1 364 764 | 13,5% | 0,00% | 16 ans | 2 | 1A |
| TMM | 769 352 | 7,6% | 0,00% | 22 ans et 3 mois | 4 | 1A |
| TOTAL | 10 142 914 | 100,0% | 2,14% | 14 ans et 6 mois | 16 | |